



Assemblée générale du 16 novembre 2018

L'Assemblée générale est composée de 26 membres présents ou représentés, dont 22 ayant le droit de vote.

Selon l'article 9 des statuts, le quorum est de 9 membres avec droit de vote présents ou représentés pour pouvoir délibérer valablement.

L'Assemblée générale peut valablement délibérer, et la séance est ouverte à 20h25.

1 – Rapports moral et sportif pour 2017-2018

Claudine Guilpain donne lecture du rapport moral pour la saison 2017—2018. Celui-ci est complété par le rapport sportif, lu par Pierre Gruet. Les deux rapports sont joints au présent compte rendu.

Les rapports moral et sportif sont acceptés à l'unanimité des présents et représentés.

2 – Rapport financier pour 2017-2018

Pierre Gruet présente le rapport financier pour la saison passée, et détaille les différents postes des comptes. La situation financière fait apparaître un résultat positif de 1 188,98 € sur l'exercice. Le rapport est joint au compte rendu.

Le rapport financier est accepté à l'unanimité des présents et représentés.

3 – Budget prévisionnel pour 2018-2019

Pierre Gruet présente le budget financier pour la saison prochaine, et détaille les différents postes des comptes. Le budget prévisionnel est joint au compte rendu.

Le budget prévisionnel est accepté à l'unanimité des présents et représentés.

4 – Changement de compte bancaire

Compte tenu du montant des frais demandés par notre banque actuelle, le comité directeur propose le changement vers le Crédit Mutuel.

Le changement de compte bancaire est accepté à l'unanimité des présents et représentés.

Les comptes seront ouverts au Crédit Mutuel à l'identique des comptes actuels (compte de gestion courante, compte compétition et livret d'épargne) et les comptes actuels seront ensuite clôturés.

Les personnes habilitées à signer les chèques sont reconduites (type de signature seule) :

- Pierre GRUET, Trésorier, demeurant 154 Avenue de Paris 92320 CHATILLON
- Claudine GUILPAIN, Présidente, demeurant 35 Avenue de Paris 92320 CHATILLON.

5 – Calendrier des animations et des sorties

Hugues Bachelet présente le calendrier des manifestations de la saison 2018-2019.

- Les 12 heures du téléthon se dérouleront du vendredi 7 décembre 20h au samedi 8 décembre 8h. Le programme est présenté aux membres présents.
- Les dates des différents tirs (Noël, Pâques,...) seront communiquées en temps utile.
- Le concours interne dont le règlement est joint se déroulera sur deux manches :
 - Un tir Beursault : il sera proposé sur les trois créneaux d'entraînement en soirée, afin que les archers puissent découvrir ce tir. Il se déroulera la semaine du 15 au 19 janvier.
 - Un tir « Score 0 » qui sera organisé en février ou mars.
- Les tirs du roi et du roitelet seront planifiés au printemps en extérieur

6 – Questions diverses

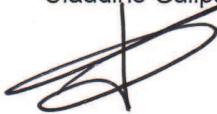
- Une communication est faite sur l'organisation du Championnat Départemental salle Adultes les 2 et 3 février 2019.
- Le besoin de former un nouvel arbitre est évoqué et Didier RAPP présente le cursus de la formation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

La secrétaire
Stéphanie Miorcec



La présidente
Claudine Guilpain



Le trésorier
Pierre Gruet



ASSEMBLEE GENERALE DU 16 Novembre 2018

RAPPORT MORAL

EFFECTIFS :

La compagnie a compté 79 adhérents pour la saison 2017-2018, soit un effectif en légère hausse par rapport à la saison précédente (69). Ces 79 adhérents se répartissent en 31 jeunes et 48 adultes.

ENTRAINEMENT ET INITIATION :

L'initiation a été faite par 4 entraîneurs : Claudine, Noël, Pierre et Hugues

Les jeunes débutants ont été pris en charge par Pierre, assisté par Alexis, les adultes par Claudine le lundi et par Hugues le mercredi.

Guillaume HUMETZ a assuré l'entraînement des archers confirmés certains samedi matin avec une présence de 42 heures sur toute la saison pour ce dernier.

Nous remercions Lisa qui a commencé en fin de saison le cycle de formation pour être entraîneur 1. Elle passera son examen en mars 2019.

CONCOURS EN SALLE :

Nous avons organisé les 25 et 26 novembre 2017, un concours sélectif en salle qui a rassemblé 158 archers. Le bilan de cette compétition a été positif tant au niveau de la participation des archers qu'au niveau financier, avec un bénéfice de près de 600€.

CONCOURS ET MANIFESTATIONS :

Les manifestations "traditionnelles" ont été organisées comme les années précédentes (tir de Noël, tir de la galette, Saint Sébastien).

Tir en ville : 17 participants (contre 12 l'année précédente) pour cette 5^e édition qui permet aux archers de découvrir le fonctionnement des disciplines de parcours.

Le tir de la Saint Sébastien et le tir en ville ont servi de support au concours interne qui a vu la victoire de Pierre pour la 3^e année consécutive.

Tir du Roy et du Roitelet : Le tir du Roy a eu lieu sur le terrain de Fontenay-aux-Roses et Pierre a conservé son titre pour la 2^e fois. Pour le Roitelet, c'est Bastien qui a remporté le titre. Tous 2 conserveront ce titre jusqu'à la prochaine organisation.

TELETHON : Pour ce Téléthon organisé les 8 et 9 décembre 2017, nous avons organisé la 2^e édition des « 12 heures pour le Téléthon ». Ce sont 5 équipes de 3 archers qui ont pu tirer sans interruption du vendredi 20h00 au samedi 8h00. Les archers ont tiré 17 séries de 10 volées, soit 2550 flèches et l'épreuve a vu la victoire des D.I.D.I.E.R. et nous avons récolté 889 € au profit de l'AFM.

Cette opération sera renouvelée les 7 et 8 décembre prochains et tous les archers du club seront sollicités pour améliorer ce record.

EQUIPES DE CLUB :

Pierre va vous présenter les résultats sportifs mais je voudrais souligner quelques résultats importants pour nos archers.

En individuel, 2 de nos archers ont été sélectionnés pour les championnats de France : Tir en salle à Vittel pour Ye-Seul où elle termine à la 13^e place et Tir fédéral à Ruelle-sur-Touvre pour Hugues où il termine à la 23^e place.

Pour les compétitions par équipes, 2 équipes ont été présentées cette année :

- Pour le Challenge départemental, composée de Stéphanie, Ye-Seul, Mathieu, Daniel et Didier, qui termine à la 4^e place

- Pour la Division Départementale, équipe composée de Hugues, Pierre, Lydéric, et Valentin, qui termine à la 1^{ère} place à l'issue des 2 épreuves départementales et a ainsi obtenu sa qualification pour la finale régionale où elle termine, pour sa 2^e participation à la 8^e place sur les 16 équipes finalistes.

Pas de compétition en équipe pour nos jeunes cette saison mais gageons qu'ils sauront participer pour cette nouvelle saison.

TIR EN EXTERIEUR :

Notre convention avec la Compagnie de SCEAUX/ FONTENAY-AUX-ROSES a été reconduite et a permis à nos archers de s'entraîner aux longues distances.

Bilan sportif 2017–2018

Commission sportive – *CTAC92*

16 novembre 2018

Mesdames, messieurs, chers amis,

La commission sportive de la compagnie a le plaisir de vous présenter le bilan sportif de la saison 2017–2018. Nous nous proposons de revenir sur la saison, de lister et de commenter les résultats.

1 Résultats individuels

1.1 Points de synthèse

En 2017–2018, 25 archers de la compagnie ont participé à des concours officiels. 15 ont participé à au moins 3 concours, contre 14 en 2016–2017 et 15 en 2015–2016 ; le nombre de compétiteurs actifs est donc assez stable depuis quelques saisons. Le nombre d’engagements en compétition est de 131, soit une hausse de 12% par rapport à la dernière saison. Le nombre moyen de concours par archer est de 5. La commission sportive incite chacun à choisir ses concours en début de saison pour planifier le déroulement de sa saison de manière pertinente. Cette démarche garantit plus d’efficacité en situation de compétition. Le nombre de concours doit rester raisonnable pour éviter des performances trop irrégulières.

Nous souhaitons mettre l’accent sur les belles performances de nos archers, qui leur ont permis de participer à plusieurs championnats départementaux et régionaux. Soulignons aussi la participation de Ye-Seul Yun au championnat de France de tir en salle et d’Hugues Bachelet au championnat de France de tir fédéral.

Participations des archers :

- 24 archers participent à 14 concours salle (soit une hausse de 5 archers par rapport à l’an dernier) ;
- 4 archers participent à 7 concours Fita ;
- 12 archers participent à 8 concours fédéraux ;
- 1 archer participe à 7 tirs de parcours ;
- 3 archers participent à 1 tir Beursault.

Le tir en salle reste la discipline privilégiée. On remarquera cependant que la pratique en extérieur se développe ; la pratique du tir Fita a, en revanche, significativement baissé. Seuls les quatre membres de l’équipe de division départementale l’ont pratiqué. L’équipe de division départementale et l’équipe de challenge départemental mixte sont indubitablement motrices pour la pratique en extérieur. Nous incitons les archers à s’investir dans le tir Fita, qui apporte, de l’avis général, un grand nombre d’éléments techniques à réutiliser en salle plus tard.

1.2 Représentation en championnat

Listons ici les archers qui nous ont représentés en championnat, en 2017–2018.

- Championnats départementaux
 - Salle jeunes et arcs nus (Ville-d’Avray) : 5 sélectionnés
 - Victor Barouh, 4^e CHCL ;

- Lisa Lanuque, 2^e CFCL ;
- Alexis Mer, 7^e MHCL ;
- Solène Perret, 7^e CFCL ;
- Ye-Seul Yun, 1^{ère} CFCL.
- Salle adultes (Suresnes) : 2 sélectionnés
 - Hugues Bachelet, 4^e VHCL ;
 - Didier Rapp, 3^e SVHCL.
- Campagne (Villepreux) : 1 participant
 - Hugues Bachelet, VHCL.
- Fédéral (Antony) : 6 participants
 - Hugues Bachelet, 1^{er} VHCL ;
 - Lisa Lanuque, 2^e CFCL ;
 - Lorenzo Luis, 2^e JHCL ;
 - Alexis Miorcec, 3^e CHCL ;
 - Solène Perret, 3^e CFCL ;
 - Michel Vittori, 3^e SVHCL.
- FITA (Antony) : 4 participants
 - Valentin Aubry, 11^e SHCL ;
 - Hugues Bachelet, 2^e VHCL ;
 - Lydéric Bachelet, 9^e SHCL ;
 - Pierre Gruet, 5^e SHCL.
- Beursault (Clichy-la-Garenne) : 3 participants
 - Hugues Bachelet, 5^e VHCL.
 - Lydéric Bachelet, 2^e SHCL.
 - Michel Vittori, 3^e SVHCL.
- Championnats régionaux
 - Salle jeunes (Guyancourt) : 4 sélectionnés
 - Lisa Lanuque, 7^e CFCL ;
 - Alexis Mer, 25^e MHCL ;
 - Solène Perret, 18^e CFCL ;
 - Ye-Seul Yun, 3^e CFCL.
 - Fédéral (Ermont) : 1 sélectionné
 - Hugues Bachelet, 9^e VHCL.
 - Campagne (Meaux) : 1 sélectionné
 - Hugues Bachelet, 11^e VHCL.
- Championnats de France
 - Salle jeunes (Vittel) : 1 sélectionnée
 - Ye-Seul Yun, 9^e CFCL.
 - Fédéral (Ruelle-sur-Touvre) : 1 sélectionné
 - Hugues Bachelet, 23^e VHCL.

1.3 Accompagnement des archers formés au club, et orientation vers la compétition

La saison 2017–2018 a été réalisée avec trois groupes complets en initiation, nous constatons un nombre de réinscriptions modéré chez les adultes comme chez les jeunes. Au fil de la saison, nos jeunes archers ont poursuivi leur progression et se sont engagés avec entrain dans le challenge départemental par équipes mixtes.

Enfin, nous insistons sur le fait que l'encadrement des archers, au-delà de leur première année de pratique, est actuellement réalisé par Guillaume Humetz le samedi matin. Former un bénévole au niveau Entraîneur 2 (ou équivalent dans la nouvelle nomenclature) et lui confier un groupe de compétiteurs semble toujours être une opportunité intéressante.

2 Quelques mots à propos du tir par équipes

La compagnie a engagé une équipe de Division départementale et une autre dans le Challenge départemental par équipes mixtes. Cela a été permis par le nombre important d'archers pratiquant le tir en extérieur. L'équipe de Division départementale s'est distinguée en se classant première du circuit et en participant à la finale régionale le 23 septembre 2017, à l'issue de laquelle elle a pris la 8^e place. Ce résultat est très satisfaisant et encourageant pour l'avenir.

Conclusion

Les résultats, individuels et par équipes, sont bons. Un enjeu central pour les années à venir est l'étoffement du groupe des compétiteurs dans le contexte du passage de beaucoup de nos jeunes dans l'enseignement supérieur, pour pérenniser nos résultats et pouvoir nous appuyer sur une base solide et motivée. Nous insistons une fois de plus sur la rigueur des archers dans la planification de leurs entraînements. Ils ne doivent pas hésiter à utiliser des outils inhabituels pour cela ; le miroir et la vidéo en font partie. De plus, dès que cela est possible, l'entraînement doit se faire en extérieur.

Enfin, au début de la saison extérieure il sera proposé aux archers de former de nouveau des équipes. Nous espérons que les effectifs concernés seront très denses.

Raisin vert, raisin mûr, raisin sec, tout est changement ; non pas pour ne plus être,
mais pour devenir ce qui n'est pas encore.

ÉPICTÈTE



COMPAGNIE DE TIR A L'ARC DE CHATILLON 92

Rappel des résultats de l'année précédente

Dépenses 14 541,93 € Recettes 14 541,93 €

RESULTATS FINANCIERS Du 01/09/2017 au 31/08/2018

Fédération		Cotisations	
Licences	4 954,25 €	Licences des adhérents	4 941,75 €
Cotisation club	20,00 €	Cotisations des adhérents	4 977,00 €
		Adhésion nouveaux archers	300,00 €
Matériel		Matériel	
Achats et entretien	3 983,58 €	Ventes	1 469,94 €
Locations	0,00 €	Locations	1 205,00 €
Tenue de club	0,00 €	Tenue de club	200,00 €
Concours		Concours	
Repas / buvette concours	486,74 €	Repas / buvette concours	349,40 €
Organisation concours Châtillon	231,70 €	Inscriptions concours	1 287,00 €
Arbitrage	165,00 €		
Achat blasons concours	71,60 €		
Remboursement concours	446,50 €		
Trophées	168,92 €		
Participation championnat de France	296,21 €		
Inscriptions concours archers du club	299,50 €		
Frais de participation buvette championnat	35,40 €		
Manifestations		Manifestations	
Festivités	1 107,88 €	Festivités	115,00 €
Trophées concours interne	0,00 €		
Achat matériel festivités	0,00 €		
Entraîneur			
Salaire net et primes	1 161,00 €		
Charges	379,58 €		
Frais de déplacement	410,40 €		
Frais de gestion	101,67 €		
Fonctionnement		Subventions	
Frais de déplacement	0,00 €	Commune (OMEPS)	2 500,00 €
Assurances	212,07 €	CNDS	0,00 €
Secrétariat	0,00 €	CD92	0,00 €
Frais financiers	170,30 €	FFTA	0,00 €
Informatique	150,44 €		
Achats de distinctions	507,50 €		
Frais de réunion	801,70 €		
Frais postaux	39,82 €		
Stages sportifs			
Stages sportifs	160,00 €		
Divers		Divers	
Convention terrain Fontenay-aux-Roses	100,00 €	Contributions CE	50,00 €
Remboursements CE	50,00 €	Dons	103,00 €
		Intérêts bancaires	172,75 €
		Autres	29,90 €
Résultat positif	1 188,98 €		

TOTAL DEPENSES 17 700,74 € TOTAL RECETTES 17 700,74 €

Soldes des comptes au 31/08/2017

CCP	1 490,34 €
Livret A	23 448,23 €
Caisse	115,69 €
Décaissements en attente	-651,29 €
Encaissements en attente	0,00 €
	24 402,97 €

Solde des comptes au 31/08/2018

CCP	382,95 €
Livret A	25 682,48 €
Caisse	108,39 €
Décaissements à venir	-581,87 €
Encaissements à venir	0,00 €
	25 591,95 €

Rapport financier 2017–2018

Pierre GRUET – CTAC92

16 novembre 2018

Mesdames, messieurs,

Le rapport de la gestion financière de la Compagnie de Tir à l'Arc de Châtillon, pour la saison 2017–2018, vous est présenté. L'exercice se déroulait du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

Veuillez être informés que nous vous présentons la comptabilité analytique, il n'a pas été procédé à l'édition d'un bilan conforme au plan comptable associatif.

Examinons les dépenses. Le poste « Fédération » comporte l'adhésion de la compagnie à la FFTA et le montant des licences individuelles, collectées par la compagnie et intégralement reversées à la FFTA, au Comité régional et au Comité départemental.

Les achats de matériel correspondent principalement aux kits d'initiation et aux arcs d'initiation (1265 €), ainsi qu'à de la mousse pour les cibles et à des blasons (1890 €).

Pour ce qui est du poste « Concours », les dépenses d'organisation du concours de Châtillon correspondent principalement à la location des Chronotir, à l'achat du carton pour protéger les cibles et aux cadeaux des arbitres. Les remboursements de concours correspondent à la participation de la compagnie aux frais d'inscription des archers afin d'encourager la pratique sportive. Les inscriptions mentionnées en avant-dernière ligne du bloc sont les frais d'inscription des équipes et des individuels sur les championnats.

Dans les festivités, les dépenses correspondent à l'organisation de la soirée festive des 35 ans du club (location de la salle, gobelets commémoratifs, champagne, dessert, plat chaud) et aux moments de convivialité parfois organisés en fin de séance.

Enfin, signalons que les frais financiers du bloc « Fonctionnement » correspondent à des frais de tenue de compte à la Banque postale et à des commissions et achats de bordereaux relatifs aux chèques vacances (11,30 €).

Commentons les recettes. Dans les cotisations, nous retrouvons les licences reversées aux instances supérieures, mais aussi la partie Club des cotisations de chaque archer. Notons que pour 2017–2018, les frais d'adhésion étaient offerts aux nouvelles licenciées dans le cadre de la participation du club à l'opération « Tir à l'arc au féminin » de la FFTA.

Les ventes de matériel correspondent à la revente des kits d'initiation et à la vente de flèches et de petit matériel à la demande.

Le montant des festivités correspond à la participation des archers et de leurs familles à l'occasion des 35 ans du club.

La compagnie a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 2 500 € de la part de l'OMEPS, en lien avec l'augmentation du montant demandé dans le cadre de la croissance de notre activité.

Enfin, 29,90 € correspondent à la reprise de la machine à hot-dogs acquise un an auparavant. La machine a été rappelée par son fabricant.

Au final, le résultat est positif et s'élève à 1 188,98 €. Les comptes s'équilibrent à 17 700,74 €, montant supérieur de 21,7 % à celui de l'an dernier.



COMPAGNIE DE TIR A L'ARC DE CHATILLON 92

BUDGET PRÉVISIONNEL

Exercice 2018-2019

Fédération

Licences	5 100,00 €
Cotisation club	20,00 €

Cotisations

Licences des adhérents	5 100,00 €
Cotisations des adhérents	5 100,00 €
Adhésion nouveaux archers	520,00 €

Matériel

Achats	5 100,00 €
Entretien matériel	100,00 €
Tenue de club	800,00 €

Matériel

Ventes	1 400,00 €
Locations	1 300,00 €
Tenue de club	350,00 €

Concours

Repas / buvette concours	350,00 €
Organisation concours Châtillon	240,00 €
Arbitrage	165,00 €
Achat blasons concours	100,00 €
Remboursement concours	500,00 €
Trophées	0,00 €
Participation championnat de France	1 100,00 €
Inscriptions concours archers du club	400,00 €

Concours

Repas / buvette concours	350,00 €
Inscriptions concours	432,00 €

Manifestations

Festivités	300,00 €
Trophées concours interne	80,00 €

Manifestations

Festivités	0,00 €
------------	--------

Entraîneur

Salaire net	1 300,00 €
Charges	410,00 €
Frais de déplacement	470,00 €
Frais de gestion	117,00 €

Fonctionnement

Frais de déplacement	50,00 €
Assurances	212,00 €
Secrétariat	100,00 €
Frais financiers	110,00 €
Informatique	100,00 €
Frais de réunion	300,00 €
Frais postaux	40,00 €

Subventions

Commune (OMEPS)	2 500,00 €
CNDS	0,00 €
CD92	597,00 €
FFTA	0,00 €

Stages sportifs

Stages sportifs	160,00 €
-----------------	----------

Divers

Convention terrain Fontenay-aux-Roses	100,00 €
---------------------------------------	----------

Divers

Intérêts bancaires	175,00 €
--------------------	----------

TOTAL DEPENSES

17 824,00 €

TOTAL RECETTES

17 824,00 €

Budget prévisionnel 2018–2019

Pierre GRUET – *CTAC92*

16 novembre 2018

Mesdames, messieurs,

Le budget prévisionnel de la Compagnie de Tir à l'Arc de Châtillon, pour la saison 2018–2019, vous est présenté. L'exercice se déroule du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

Commençons par les dépenses. Le montant des achats de matériel est en hausse du fait de l'augmentation attendue du nombre de membres de la compagnie. Le Comité directeur propose également de procéder à des investissements (en arcs et en viseurs notamment). Un grand nombre de pains de paille du mur et de pains de mousse des cibles mobiles devront être changés.

Pour ce qui est des recettes : les licences et cotisations sont alignées sur la hausse des effectifs.

Dans le même esprit de croissance des effectifs pour l'initiation, les recettes de revente du matériel sont prévues en hausse.

Pour ce qui est du concours : nous organisons cette année un championnat départemental. Nous aurons donc moins d'engagements, mais anticipons un meilleur fonctionnement de la buvette car les archers seront présents toute la journée, contrairement à l'an dernier.

Enfin, nous prévoyons une subvention du Comité départemental de tir à l'arc pour l'organisation du championnat départemental salle en février.

Ce budget prévisionnel s'équilibre à 17 824€ et est soumis à votre approbation.